



BULLETIN DE SANTE DU

VEGETAL

Viticulture

EDITION

Languedoc-Roussillon

N°17 - 30 juillet 2019











Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

A retenir

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

OÏDIUM

Le 3^{ème} traitement contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée rendu obligatoire par arrêté préfectoral est à réaliser du 20 au 31 juillet 2019.

Période de sensibilité décroît à partir du stade de la fermeture de la grappe.

de la grappe.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Vol de 3^{ème} génération et dépôt de pontes. **EUDEMIS**

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

- 1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
- 2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
- 3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
- 4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
- 5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

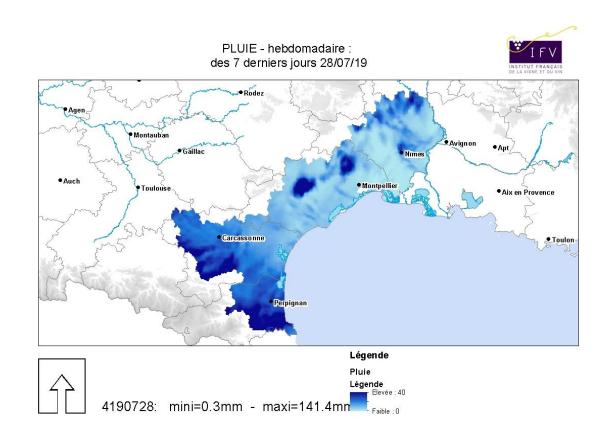
Pour en savoir plus : la note nationale BSV <u>« Les abeilles, des alliées pour nos cultures:</u> protégeons-les! » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



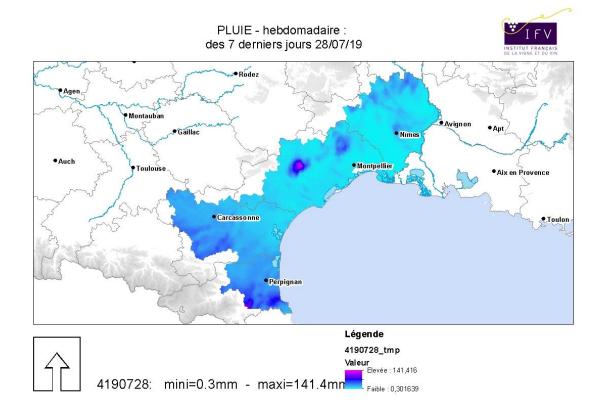
PLUVIOMETRIE

		22-juil.	23-juil.	24-juil.	25-juil.	26-juil.	27-juil.	28-juil.
AUDE	ALAIGNE	0	0	0	0,2	1 6,4	23,3	0
	LEZIGNAN	0	0	0	0	3,7	5,8	0
	NARBONNE	0	0	0	0	2,9	6,3	0
	CAZILHAC	0	0	0	0,4	5,1	19	0,2
	LIMOUX	0	0	0	0	11,5	19,9	0
	BARJAC	0,1	0	0	0	5,8	19,4	0
GARD	CARDET	0	0	0	0	0,6	1,7	0
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	2,3	0
	SAINT-GILLES	0	0	0	0	0	5,5	0
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0,7	1,1	0
	AIGUES-MORTES	0	0	0	0	0	1,4	0
	VALFLAUNES	0	0	0	0	5,4	1,5	0
	OLONZAC	0	0	0	0	3,2	7,5	0
HERAULT	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	0	9,2	2,4	0
HERAULI	MARSEILLAN	0	0	0	0	0	7,7	0
	POUZOLLES	0	0	0	0	0,1	3,2	0
	PUISSERGUIER	0	0	0	0	1,6	7,2	0
PO	ESTAGEL	0	0	0	0	6,3	19,6	0
	PIA	0	0	0	0	11,2	20, 8	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	0	0	36,7	24,6	0
	LLUPIA	0	0	0	0	1 5,7	18,2	0
	RODES	0	0	0	0	12,5	27,5	0

Carte 1 : répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 40 mm) - Source IFV :







STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77). dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives
- à « fin véraison » (stade 37 ou BBCH 89) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Le stade majoritairement observé est « **début véraison** » (stade 35 ou BBCH 81).



Stade « mi véraison »

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE (Scaphoideus titanus)

Situation aux vignobles



Vignoble régional

Des adultes de cicadelle vectrice sont encore observés dans les parcelles.

Les symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages,
- le **desséchement** des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- **l'aoûtement absent ou partiel**, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.

Le 3^{ème} traitement contre le vecteur de la flavescence dorée, rendu obligatoire par arrêté préfectoral, est à réaliser du 20 au 31 juillet 2019.

Cas particulier - vignoble du Gard :

Sur les communes à 2 et à 3 traitements obligatoires, le traitement doit être réalisé entre le 20 et le 31 juillet 2019.

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et consultable sur le site de la DRAAF Occitanie : lien vers les listes complètes

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...

Pour plus d'informations, consulter le site de la DRAAF Occitanie : http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-Jaunisses-de-la-vigne,979

Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018/2019, p.47)
Deux voies de contamination sont possibles :

- par l'insecte vecteur de parcelle en parcelle : Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.
 - Pour la flavescence dorée, la transmission s'effectue uniquement de vigne à vigne.
 - Pour le bois noir, elle est inoculée d'une adventice (en particulier liseron ou ortie) ou plante cultivée à une autre, ou à la vigne.
- **par le matériel de multiplication** : La transmission de la flavescence dorée ou du bois noir aux jeunes plants est possible par les greffons et les porte-greffes, peut-être évité par le traitement à l'eau chaude.

Evaluation du risque : Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. ».

Dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.







Symptômes de flavescence dorée

TORDEUSES DE LA GRAPPE

• Eudémis (Lobesia botrana)

× Aude

Le vol 3^{ème} génération débute dans les secteurs précoces de l'est du département. Des pontes, en très faible quantité, sont déjà observables sur parcelles sensibles sur lesquelles la véraison est en cours. Des perforations de G2 sont observables.

A l'ouest, le vol n'a pas commencé à l'exception de Villemoustaussou (2 papillons piégés lundi matin) et aucune ponte observée. Des perforations de G2 sont observables.

× Gard

Le vol de 3^{ème} génération débute en secteurs précoces depuis la fin de la semaine dernière (Sables, Costières et Vidourle Sud). Des pontes fraîches et en évolution sont détectées avec des dépassements de seuil sur les communes de Calvisson et Jonquières-Saint-Vincent.

Dans le même temps, quelques larves d'eudémis (L5) continuent à être observées sur certains secteurs, indiquant un dépôt des pontes relativement étalé en 2ème génération. Sur le reste du département, le vol de 3ème génération n'a pas encore débuté.

× Hérault

Le vol de la 3^{ème} génération se poursuit en zone précoce et démarre en zones moyenne et tardive. Des pontes fraîches et en évolution sont visibles en zones précoce et moyenne.

Le dépôt est parfois très important (jusqu'à 188 pontes viables pour 100 grappes).

Les 1ères têtes noires sont observées en zone précoce.

× Pyrénées-Orientales

Le vol de 3^{ème} génération se poursuit dans les secteurs précoces.

Les dépôts de pontes sont observés dans la zone Plaine Nord et Sud Tech, le Cru Banyuls et la Moyenne Vallée de l'Agly.

Données de la modélisation

✓ LOB (modélisation arrêtée au 28 juillet)



Alaigne Carcassonne Aude Leucate Lezignan		Début du vol de 3 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du 07-août 01-août 24-juil 22-juil	Début des pontes de 3ème génération (5 % des pontes) à partir du 06-août 28-juil 26-juil	Début des éclosions de 3 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du 03-août 02-août	
	Narbonne	27-juil	01-août	08-août	
	Bagnols sur Cèze Bourdic	19-juil	24-juil	31-juil 01-août	
	Cardet	21-juil 22-juil	25-juil 26-juil	01-aout 02-août	
Gard	Générac	21-juil	26-juil	01-août	
Gara	Sommières	19-juil	24-juil	30-juil	
	Tavel	25-juil	29-juil	05-août	
	Vauvert	15-juil	19-juil	25-juil	
	Olonzac	22-juil	26-juil	02-août	
	Laurens	24-juil	28-juil	03-août	
	Prades sur Vernazobres	20-juil	25-juil	31-juil	
	Béziers	24-juil	28-juil	03-août	
	Villemagne	30-juil	04-août	10-août	
Hérault	Marseillan	20-juil	24-juil	31-juil	
lierauit	Pouzolles	19-juil	24-juil	30-juil	
	Plaissan	20-juil	24-juil	30-juil	
	Saint Jean de Fos	17-juil	21-juil	27-juil	
	St Christol	20-juil	25-juil	01-août	
	Frontignan	20-juil	24-juil	31-juil	
	Valflaunès	21-juil	26-juil	01-août	
Pyrénées	Laroque des Albères	14-juil	18-juil	23-juil	
Orientales	Perpignan	16-juil	20-juil	25-juil	
	Saint Paul de Fenouillet	30-juil	03-août	10-août	

Evaluation du risque : réaliser le suivi du vol, du dépôt des pontes et leur évolution.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

• Eulia (Argyrotaenia pulchellana)

× Hérault

Des papillons sont notés dans les pièges en nombre variable. Quelques larves sont observées.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

• Pyrale du Daphné (Cryptoblabes gnidiella)

× Gard

Les effectifs de captures restent faibles, cette semaine, en secteurs sensibles. La 1ère larve est observée à Calvisson sur une parcelle sensible.

× Hérault

Des papillons sont notés dans plusieurs pièges, principalement en zone littorale.



Pyrénées-Orientales

Des papillons sont comptabilisés dans les pièges du réseau de suivi, leur nombre reste faible.



Photo de gauche : larve de Cryptoblabés gnidiella – photo droite : papillon

Des larves sont observées au sein de quelques grappes

Evaluation du risque : la surveillance du vol doit se poursuivre.

OIDIUM (Erysiphe necator)

Situation aux vignobles

Vignoble régional

Progression sur grappes ralentie.

× Aude

L'oïdium est toujours visible, sur grappes principalement, avec des fréquences et des intensités variables.

Les symptômes sont bien présents, ne disparaissent pas mais semblent cependant contenus et ne s'étendent pas.

× Gard

Pas d'évolution de la maladie cette semaine. Avec la généralisation de la véraison, la grande majorité des parcelles du département est maintenant à l'abri de nouvelles contaminations. Le nombre de parcelles touchées reste faible.

× Hérault

Par unité agroclimatique, le stade dominant observé sur le cépage Carignan est le suivant :

- « fermeture de la grappe » (stade L ou 33 ou BBCH 77) dans le Nord Montpelliérais ;
- « début véraison » (stade 35 ou BBCH 81) dans toutes les autres unités agroclimatiques.

La progression de la maladie est très faible et se limite généralement aux parcelles déjà bien atteintes et aux baies non encore vérées.

La situation se stabilise.

× Pyrénées-Orientales

L'oïdium est toujours visible sur feuilles et grappes avec des fréquences et des intensités qui peuvent être très importantes. Cependant, les températures élevées ainsi que le déroulement de la véraison limitent un peu l'évolution du champignon.

Sur grappes, des symptômes sont visibles mais leur progression semble ralentie malgré l'hygrométrie ambiante élevée.

Mesures prophylactiques: Dans les situations où la maladie est mal maîtrisée, favoriser l'insolation et l'aération des grappes. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet. Cette intervention est à raisonner en fonction des conditions météorologiques annoncées.

Evaluation du risque : Après le stade fermeture de la grappe, la sensibilité des grappes décroit pour devenir nulle à la véraison complète.

Surveiller les symptômes sur grappes.



MILDIOU (Plasmopara viticola)

Situation aux vignobles

Vignoble régional

Peu d'évolution de symptômes cette semaine.

En zone précoce, le stade de forte sensibilité sur grappes est dépassé.

× Aude

Quelques symptômes de type mildiou mosaïque sont observables dans le vignoble.

A ce jour, son observation est localisée sur les zones humides de la Haute Vallée de Limoux et

Eléments de biologie

de départ des nécroses.

2018 / 2019 p. 66.

Faciès « rot brun » : les baies brunissent avec

présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu

Source Guide des Vignobles Rhône Méditerranée

Une tache non sporulante observée à Trèbes dans le Deves.

x Gard

la zone littorale.

Quelques nouveaux symptômes de mildiou mosaïque sont observés en tous secteurs. Aucun symptôme de rot brun n'est observé à ce jour.

La pression reste faible à l'échelle du département.

× Hérault

Très peu de nouveaux symptômes sur feuilles sont observés dans le vignoble. Aucun nouveau symptôme sur grappes n'est découvert.

Du mildiou mosaïque est visible très localement.

Peu à pas d'évolution de la maladie est notée.

× Pyrénées-Orientales

Des taches sporulantes sont toujours présentes sur le jeune feuillage. Après la période de fortes chaleurs de ces derniers jours, la sporulation a cependant été freinée. Le mildiou mosaïque est présent.

Sur grappes, peu de symptômes de rot brun sont observés en toutes zones.

Les orages de ces derniers jours ont pu relancer les contaminations et l'évolution des anciennes taches.

• Données de la modélisation

✓ Potentiel Système (modélisation arrêtée au 29 juillet) :

J = 29 juillet

	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque mildiou	Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs. Il est très fort à fort sur la moitié Ouest de la région et plus mitigé sur l'Est (faible à très fort localement)	Le risque est stable à 7 jours.
	De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées :	De nouvelles contaminations sont annoncées :
Contaminations	Sur les pluies du 26 juillet sur : - Aude : Cabardès (+3.7), Carcassonnais (+10), Corbières occidentales (+7.5), Hautes Corbières (+8.6), Limouxin (+5.7), Malepères (+6.2), Minervois est (+5.6),	Sur les pluies du 30 juillet sur : - Pyrénées-Orientales : Cru Banyuls (+3.4), Plaine Sud Tech (+0.2)

Minervois ouest (+7.7)



-	Gard: Bassin Alésien (+2.6), Garrigues
	Ouest (+5), Vallée de la Cèze (+1.5),
	Vivarais (+0.3)

- Hérault : Minervois (+5), Hauts Coteaux (+4), Vallée de l'Orb-Lodévois (+3.4), Moyenne Vallée de l'Hérault (+0.5), Montpelliérais (+1), Nord Montpelliérais (+6.8)
- Pyrénées-Orientales: Aspres (+10), Cru Banyuls (+3.5), Haute Vallée de l'Agly (+10), Moyenne Vallée de l'Agly (+10), Plaine Nord Tech (+5.8), Plaine Sud Tech (+10.3), Bas Conflent (+10), Fenouillèdes (+10)

Sur les pluies du 27 juillet sur :

- Aude: Cabardès (+6), Carcassonnais (+10) Corbières occidentales (+8.8), Hautes Corbières (+10), Limouxin (+6.5), Littoral (+10), Malepères (+7.7), Minervois est (+10), Minervois ouest (+7.7)
- Gard: Bassin Alésien (+1.7), Costières (+0.1), Uzège (+0.2), Vallée de la Cèze (+2.2), Vallée du Rhône Nord (+4.1), Vallée du Rhône Sud (+1.2), Vivarais (+0.7)
- Hérault : Minervois (+10), Hauts Coteaux (+8), Biterrois (+8.8), Vallée de l'Orb-Lodévois (+8.5), Basse Vallée de l'Hérault (+4.6), Montpelliérais (+2.5)
- Pyrénées-Orientales: Aspres (+8.5), Cru Banyuls (+10), Haute Vallée de l'Agly (+10), Moyenne Vallée de l'Agly (+10) Plaine Nord Tech (+8.5), Plaine Sud Tech (+7.8), Bas Conflent (+10), Fenouillèdes (+10)

Sur les autres secteurs, les conditions météorologiques prévues n'entrainent pas de nouvelles contaminations sur la semaine à venir.

*(+...) = hausse de la FTA (%) : Fréquence Théorique d'Attaque, tout organe confondu



✓ Milstop (arrêtée au 28 juillet)

• •		Repiquages	Repiquages	Repiquages	Repiquages		
		théoriques liés	théoriques liés	théoriques liés	théoriques liés		
		aux pluies et	aux pluies et	aux pluies et	aux pluies et		
		aux	aux	aux	aux		
		hygrométries	hygrométries	hygrométries	hygrométries	Indice de	
		du 17 au 23	du 24 au 30	du 15 au 21	du 22 au 28	risque allant	
		juin, si	juin, si	juillet, si	juillet, si	de -5 à +5	
		présence de	présence de	présence de	présence de		
		foyers	foyers	foyers	foyers		
		primaires, à	primaires, à	primaires, à	primaires, à		
		partir du	partir du	partir du	partir du		
	Alaigne	03-juil	07-juil	02-août	08-août	+ 1,6	7
	Carcassonne	03-juil	07-juil	02-août	09-août	+ 2,3	7
Aude	Leucate	22-juin	07-juil	02-août	27-juil	+5	=
	Lézignan	03-juil	-	02-août	09-août	+1	7
	Narbonne	03-juil	07-juil	02-août	09-août	+ 0,2	7
	Bagnols sur Cèze	30-juin	07-juil	1	10-août	+1	=
	Bourdic	03-juil	ı	ı	10-août	+ 0,9	7
	Cardet	30-juin	07-juil	02-août	09-août	+1	7
Gard	Générac	03-juil	-	03-août	05-août	+ 0,2	=
	Sommières	03-juil	-	02-août	07-août	+ 0,4	=
	Tavel	03-juil	-	03-août	10-août	- 0,6	7
	Vauvert	03-juil	-	02-août	03-août	+ 0,4	=
	Olonzac	03-juil	07-juil	02-août	09-août	+1	7
	Laurens	02-juil	1	02-août	09-août	+ 1,5	7
	Prades sur Vernazobres	-	-	-	-	-	=
	Béziers	02-juil	07-juil	-	08-août	+ 1,3	7
	Villemagne	03-juil	-	29-juil	09-août	+ 1,9	7
Hérault	Marseillan	30-juin	07-juil	03-août	08-août	+ 0,6	7
rioradit	Pouzolles	02-juil	-	-	*	*	*
	Plaissan	30-juin	-	-	10-août	+ 0,3	7
	Saint Jean de Fos	02-juil	-	02-août	09-août	+ 0,9	7
	St Christol	29-juin	-	02-août	08-août	+ 0,3	7
	Frontignan	03-juil	-	02-août	08-août	+ 1,9	7
	Valflaunès	02-juil	11-juil	02-août	09-août	0	7
Pyrénées-	Laroque des Albères	03-juil	07-juil	02-août	09-août	+ 3,2	7
Orientales	Perpignan	30-juin	07-juil	02-août	06-août	+ 3,8	7
2.101.10.00	Saint Paul de Fenouillet	03-juil	07-juil	02-août	09-août	+1	7

Evaluation du risque : La période de forte sensibilité de la vigne décroît à partir de la fermeture de la grappe. La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

Surveiller les symptômes.

CICADELLE VERTE

Vignoble régional

Quelques larves sont visibles, sans jamais dépasser le seuil indicatif de risque dans les parcelles observées.

Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque : le risque est très faible à ce jour. Surveiller l'évolution des populations larvaires.

Seuil indicatif de risque: 200 larves pour 100 feuilles



BLACK ROT (Guignardia bidwellii)

- Situation aux vignobles
- Vignoble régional : Pas d'évolution de symptôme cette semaine.

Evaluation du risque : surveiller les symptômes sur grappes.





Taches de black rot

POURRITURE GRISE (Botrytis cinerea)

Hérault et Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur grappes sont visibles sur quelques parcelles. Ils sont observés essentiellement sur des foyers de perforations de 2ème génération d'eudémis.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.



Botrytis cinerea sur feuilles

ASPERGILLUS CARBONARIUS

× Hérault et Pyrénées-Orientales

Quelques très faibles symptômes sont visibles. Ils sont observés sur des foyers de perforations de 2ème génération d'eudémis principalement.

Evaluation du risque : Surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.

ACARIENS

× Hérault



Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est notée et aucun dépassement de seuil n'est observé.

Evaluation du risque : Dans les parcelles à risque, surveiller l'évolution des populations d'acariens nuisibles et utiles.

Seuil indicatif de risque : 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

MALADIES DU BOIS

Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et/ou d'esca sont localement visibles. Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

METCALFA Pruinosa

× Pyrénées-Orientales

Des larves sont visibles au vignoble. Cependant leur nombre est faible.

Evaluation du risque : Le risque est très faible. Leur présence, si elle reste limitée, n'est pas directement nuisible pour la vigne.



Larves de Metcalfa pruinosa

COCHENILLES

× Hérault et Pyrénées-Orientales

Des larves sont visibles au vignoble. Cependant leur nombre est faible.





Larves de cochenilles

Evaluation du risque : il est lié à l'historique de la parcelle.



ACCIDENT CLIMATIQUE

Grêle

× Hérault

Le 26 juillet, un orage de grêle a touché le vignoble dans les Hauts Coteaux – côté Faugérois (Faugères, Fos, Laurens, Roquessels...).

Localement, les dégâts peuvent être importants sur grappes (jusqu'à 60 %).

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon - Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Péris SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.